

Helsana

L'assurance-maladie de la Suisse.

2014

Rapport de gestion

Le nouveau reporting d'Helsana
 Helsana emprunte de nouvelles voies: sur son blog, elle propose une découverte régulière de l'entreprise. Le rapport annuel et le rapport financier continuent de paraître sur papier.

 rapport.helsana.ch

Chiffres clés

	2014	2013	Variation
Compte de profits et pertes en milliers de CHF			
Primes encaissées	5 734 099	5 707 877	+0,5 %
Prestations d'assurance	-5 538 446	-5 414 695	+2,3 %
Charges d'exploitation	-574 138	-544 079	+5,5 %
Résultat d'exploitation	138 016	153 194	-9,9 %
En % des primes encaissées			
Fonds propres	27,2 %	25,0 %	+2,2 ppt
Charges d'assurance (taux de sinistres)	90,8 %	90,3 %	+0,5 ppt
Charges d'exploitation (taux de frais)	10,0 %	9,5 %	+0,5 ppt
Combined Ratio (somme des taux de sinistres et de frais)	100,8 %	99,8 %	+1,0 ppt



Photo: Christian Schnur

Chère lectrice, cher lecteur,

Nous sommes heureux de pouvoir rendre compte d'un exercice 2014 réussi. Le Groupe Helsana est toujours aussi solide. Nos clients profitent de ces performances convaincantes et de nos importantes réserves. Nous continuons à utiliser les réserves excédentaires pour freiner la hausse des primes. Néanmoins, compte tenu de la hausse constante des coûts des prestations, le contexte reste difficile. Grâce à sa bonne situation de départ, Helsana est en bonne position pour aborder l'avenir. Durant les derniers mois de l'année 2014, Helsana a redéfini son orientation stratégique et s'est fixé pour objectif de figurer dans le top 3 de la branche en termes de perception par les clients (sur la base du «Net Promoter Score») dans les quatre prochaines années. En outre, nous voulons continuer à contribuer à l'amélioration du système de santé en tant qu'assureur-maladie constructif et innovant. Nos 3000 collaborateurs s'engageront activement au service de nos clients. Nous les en remercions de tout cœur. Et nous remercions nos clients de leur fidélité.

Thomas D. Szucs
Président du Conseil
d'administration

Daniel H. Schmutz
CEO

- 4 Rapport annuel
du Groupe Helsana
- 8 Gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés du Groupe Helsana

- 10 Compte de profits et pertes
consolidé
- 11 Bilan consolidé au
31 décembre
- 12 Tableau de financement
consolidé
- 13 Variation des fonds propres
consolidés

Annexe aux comptes consolidés

- 14 Principes de consolidation
et d'établissement des
comptes
- 16 Informations complémen-
taires sur les secteurs
d'activité (branches)
- 20 Commentaires relatifs au
compte de profits et pertes
- 21 Commentaires relatifs au
bilan et autres informations

-
- 24 Rapport de révision
du Groupe Helsana
-

Comptes annuels d'Helsana SA

- 26 Compte de profits et pertes
et bilan

Annexe aux comptes annuels

- 27 Principes d'établissement
des comptes
- 28 Commentaires relatifs au
bilan du 31 décembre
- 29 Proposition concernant
l'emploi du bénéfice au bilan

-
- 30 Rapport de révision
d'Helsana SA
-

Impressum

Editeur Helsana SA, case postale, 8081 Zurich, téléphone +41 43 340 12 12, fax +41 43 340 02 10, media.relations@helsana.ch

Gestion de projet et rédaction Stefan Heini **Concept, mise en pages et réalisation** Arnold.KircherBurkhardt,

www.arnold.kircherburkhardt.ch

Résultat solide dans un contexte difficile

Le Groupe Helsana peut être satisfait de l'exercice 2014. Ce bon résultat n'est que légèrement inférieur à l'excellent résultat de l'exercice précédent malgré le contexte difficile. Les clients profitent de ces performances convaincantes et de nos importantes réserves. Dans le cadre des possibilités, la hausse des primes a été freinée grâce à la réduction des réserves. En 2014, Helsana a redéfini son orientation stratégique. Les clientes et clients sont encore davantage au centre de la stratégie.

Helsana convainc en 2014 également avec un bon résultat, elle a encore amélioré son offre et ses prestations et a pu atténuer l'augmentation des primes de ses assurés grâce à l'utilisation des réserves excédentaires. Cela est d'autant plus réjouissant que le résultat d'exploitation de 138 millions de francs a presque atteint l'excellent niveau de l'année précédente (153 millions). Et le bilan du Groupe Helsana affiche toujours une bonne santé. En 2014, Helsana a redéfini son orientation stratégique et s'est fixé pour objectif de figurer dans le top 3 de la branche en termes de perception par les clients (sur la base du «Net Promoter Score») dans les quatre prochaines années.

Recettes de primes constantes

En 2014, les primes du Groupe Helsana d'un montant de 5,734 milliards de francs sont légèrement supérieures au niveau de l'année précédente (5,708 milliards). Ce résultat correspond aux attentes. Illustre une nouvelle révision modérée des primes

dans l'assurance de base et des primes constantes dans les assurances complémentaires (LCA) à l'exception de la réduction de primes de 50 millions de francs pour Hospital Eco au 1^{er} janvier 2014. Dans le domaine LAMal, les primes ont atteint 4,105 milliards de francs (exercice précédent: 4,026 milliards). Le volume des primes LCA s'est élevé à 1,462 milliard de francs (exercice précédent: 1,508 milliard). Dans la LAA, les primes ont légèrement reculé de 186 à 180 millions de francs.

La hausse des coûts des prestations se poursuit

Les coûts des prestations ont continué à augmenter en 2014. Globalement, les coûts des prestations du Groupe Helsana se sont élevés à 5,538 milliards de francs en 2014. Dans le domaine LAMal, la hausse des coûts est particulièrement significative dans les frais médicaux en raison de l'augmentation des médecins dans le domaine ambulatoire (les cabinets), notamment des spécialistes – une évolution à laquelle la levée temporaire du gel des admissions a également contribué, parallèlement à la persistance d'incitations erronées dans la structure tarifaire. Des coûts des prestations en hausse sont également enregistrés dans le domaine LCA, spécifiquement dans le domaine des assurances complémentaires d'hospitalisation.

Perte actuarielle marginale conforme au budget

Le Groupe Helsana a enregistré en 2014 un résultat actuariel de -48 millions de francs. Cette perte actuarielle était prévue dans le budget. Elle correspond à un Combined Ratio de 100,8% (exercice précédent: 99,8%) et reflète la politique de primes durable d'Helsana. Dans la branche LCA, le Combined Ratio était de 102,3% (exercice précédent: 103,4%). Comme l'année dernière, l'augmentation des primes dans les sociétés dotées de réserves excédentaires a été délibérément moins forte que ne l'aurait exigé la hausse des coûts. Pour preuve, les Combined Ratio d'Helsana Assurances SA et de Progrès Assurances SA dépassent le seuil des 100% avec respectivement 104,0 et 102,0%. Dans le domaine LCA, le Combined Ratio en hausse à 96,2% reflète l'augmentation des coûts des prestations avec des primes constantes de façon générale et la forte diminution des primes dans l'assurance Hospital Eco en particulier. Le Combined Ratio de la branche accidents a atteint 104,7% (exercice précédent: 98,4%). →

CHF 138 mio.

Résultat d'entreprise
du Groupe Helsana

CHF 5,73 mia.

Primes encaissées
par le Groupe Helsana

CHF 5,54 mia.

Coûts des prestations
du Groupe Helsana

100,8%

Combined Ratio du Groupe Helsana

27,2%

Part de fonds propres (= part de réserves); les réserves garantissent la solvabilité à long terme du Groupe Helsana

CHF 309 mio.

Résultat des placements de capitaux

Excellent résultat des placements de capitaux

En 2014, la performance des placements de capitaux du Groupe Helsana était comme les années précédentes très satisfaisante. La performance globale est ressortie à 7,9% de la fortune de placement de 5,7 milliards de francs (exercice précédent: 3,5% sur une fortune de 5,7 milliards de francs). A nouveau, Helsana a ainsi nettement dépassé l'indice de référence de 1,4 point de pourcentage. Le résultat financier a atteint 309 millions de francs (exercice précédent: 238 millions) et a ainsi largement contribué au bénéfice supérieur aux attentes. Ces dernières années, le portefeuille de placement largement diversifié a toujours contribué à renforcer la capacité financière, ce qui nous permet d'améliorer la solvabilité et d'atténuer la hausse des primes de nos clients.

Assise financière solide

Toutes les sociétés du Groupe Helsana remplissent également les exigences légales en matière de solvabilité avec le bouclement 2014. Pour la première fois, Avanex et Sansan remplissent également les exigences en matière de solvabilité basée sur les risques dans la LAMal, qui sont obligatoires à partir de 2017. Selon nos estimations, les deux sociétés dépasseront la valeur limite de 100% en 2015 déjà. Les autres sociétés sont déjà largement au-dessus de la valeur cible aujourd'hui. Par ailleurs, toutes les sociétés dépassent nettement la valeur théorique en matière de taux de réserve AOS (10% des primes encaissées). Fin 2014, le Groupe Helsana disposait de fonds propres à hauteur de 1,559 milliard de francs (exercice précédent: 1,424 milliard). Aussi Helsana dispose-t-elle toujours d'une solide dotation en fonds propres, qui garantit la sécurité et la continuité des primes pour tous les clients.

Perspectives: focalisation accrue sur les clients

En 2014, Helsana a redéfini son orientation stratégique et s'est fixé pour objectif de figurer dans le top 3 de la branche en termes de perception par les clients (sur la base du «Net Promoter Score») dans les quatre prochaines années. Dans le cadre de la réorientation stratégique, la structure de direction sera rationalisée et les processus seront simplifiés et optimisés.

Pour le reste, Helsana reste fidèle aux valeurs qui ont fait leurs preuves: une gestion professionnelle de la santé en matière de prévention, de détection précoce et de réintégration. Ainsi que la promotion de modèles de Managed Care, qui accompagnent les patients dans l'offre médicale et aident ainsi à influencer favorablement les coûts et l'évolution des primes. Des produits innovants et des partenariats doivent aussi contribuer à répondre aux besoins des clients et à maintenir le niveau de qualité élevé de notre système de santé dans l'intérêt des patients, nos assurés. <

CHF 1,559 mia.

Fonds propres du Groupe Helsana

Une gestion performante nécessite des règles claires

Le Groupe Helsana applique les principes du gouvernement d'entreprise pour une gestion d'entreprise transparente, responsable et axée sur la valeur. Celle-ci dessine un cadre clair pour les assurés, les collaborateurs, les actionnaires et le public.

1996

Année de la naissance d'Helsana, suite à la fusion des assureurs-maladie Helvetia et Artisana.

Pour le Groupe Helsana, les principes de gouvernement d'entreprise s'appliquent à l'ensemble de l'organisation de l'entreprise, ainsi qu'aux instruments de direction et de contrôle qui lui permettent de satisfaire les prescriptions légales. En matière de transparence et de responsabilités, le Groupe Helsana se réfère aux recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise». Bien que le Groupe Helsana ne soit pas coté en Bourse, il oriente sa pratique selon les directives spécifiques de la Bourse suisse SIX.

Principes éthiques de l'activité commerciale

Le Conseil d'administration a défini des principes éthiques pour l'activité commerciale dans le Code de conduite, auquel adhèrent tous les collaborateurs d'Helsana. Le Code de conduite établit les valeurs et principes communs que tous les collaborateurs du Groupe Helsana doivent appliquer dans leur travail quotidien afin d'atteindre durablement les objectifs. Il favorise en outre une approche commune d'une pratique commerciale honnête et éthique.

Actionnariat

Sont actionnaires d'Helsana SA la Fondation Sana et l'Association Artisana respectivement avec 79% et 21% du capital-actions de 70 millions de francs. La Fondation Sana se compose d'un conseil de fondation comprenant au plus 50 membres et d'un comité de sept personnes. L'Association Artisana est dirigée par un comité constitué de dix membres.

Rémunérations

Sur proposition de la commission d'entreprise et des indemnités, le Conseil d'administration fixe la rémunération de ses membres. Ladite commission décide, selon les directives du Conseil d'administration, de la rémunération des membres de la Direction d'entreprise. La rémunération globale de la Direction d'entreprise est composée d'un salaire annuel fixe, d'une part variable ainsi que des contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La part variable dépend du résultat commercial.

Rémunération des membres en fonction

Bien que le Groupe Helsana ne soit pas coté en Bourse, il se conforme volontairement, pour la publication de la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise, aux prescriptions du Code des obligations (CO) en matière de transparence pour les entreprises cotées en Bourse. Le Groupe Helsana communique pour chacun de ces organes la rémunération individuelle la plus élevée. En 2014, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise en fonction se présente comme suit: Conseil d'administration: 744 000 francs. Ce montant comprend l'ensemble des rémunérations pour la collaboration au sein des différentes commissions du Conseil d'administration. Aucune part variable n'a été versée. Le Président du Conseil d'administration a été rémunéré à hauteur de 172 000 francs. La rémunération globale des six membres de la Direction d'entreprise était constituée de paiements en numéraire à hauteur de 2 473 000 francs, de cotisations de prévoyance de 378 000 francs et d'autres émoluments de 164 000 francs. La rémunération la plus élevée a été perçue par le président de la Direction d'entreprise avec des paiements en numéraire de 548 000 francs, des cotisations de prévoyance de 87 000 francs et d'autres émoluments de 36 000 francs. Les paiements en numéraire incluent le salaire de base et toutes les parts variables. Les membres de la Direction d'entreprise doivent verser à l'entreprise les tantièmes, honoraires et autres rémunérations qu'ils ont perçus dans le cadre de leur mandat au nom du Groupe Helsana. Par ailleurs, aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du Conseil d'administration ou de la Direction d'entreprise devant être rendu public n'a été versé. <

70 mio. CHF

Capital-actions d'Helsana SA.

Vous trouverez le gouvernement d'entreprise complet d'Helsana sur le site Internet helsana.ch

Compte de profits et pertes consolidé

Milliers de CHF	Renvoi à la page	2014	2013
Primes encaissées	20	5 734 099	5 707 877
Prestations d'assurance	20	-5 538 446	-5 414 695
Compensation du risque		375 356	363 724
Variation des provisions pour sinistres		-44 271	-176 483
Charges liées à la participation des assurés aux excédents	20	-29 541	-34 885
Variation des autres provisions techniques		28 515	110 324
Charges d'assurance		-5 208 387	-5 152 015
Résultat brut		525 712	555 862
Charges d'exploitation	20	-574 138	-544 079
Compte de résultat technique		-48 426	11 783
Résultat des placements de capitaux et autres placements financiers	20	309 031	237 671
Autres produits	20	-52 601	-44 445
Compte de résultat non technique		256 430	193 226
Résultat d'exploitation avant impôts et intérêts minoritaires		208 004	205 009
Impôts		-69 065	-51 181
Résultat d'exploitation avant intérêts minoritaires		138 939	153 828
Part des minoritaires		-923	-634
Résultat d'exploitation		138 016	153 194

Bilan consolidé au 31 décembre

Milliers de CHF	Renvoi à la page	2014	2013
Actifs			
Disponibilités	2 I	213 768	333 809
Créances à l'encontre des preneurs d'assurance et des partenaires	14, 2 I	891 802	864 934
Autres créances	14, 2 I	381 833	77 238
Créances		1 273 635	942 172
Actifs de régularisation	2 I	157 939	127 830
Actif circulant		1 645 342	1 403 811
Obligations	14, 2 I	3 845 560	3 788 720
Actions	14, 2 I	984 752	1 140 907
Placements alternatifs	14, 2 I	108 692	118 368
Prêts et prêts hypothécaires	14, 2 I	1 273	1 527
Immeubles y c. fonds immobiliers	14, 2 I	709 135	670 858
Participations	15, 2 I	4 766	1 324
Placements de capitaux		5 654 178	5 721 704
Immobilisations corporelles	15, 2 I	14 704	11 763
Immobilisations incorporelles	15, 2 I	12 756	0
Immobilisations		5 681 638	5 733 467
Total de l'actif		7 326 980	7 137 278
Passifs			
Dettes envers les preneurs d'assurance et partenaires	22	1 108 549	1 225 263
Autres dettes à court terme	22	159 666	59 137
Dettes à court terme		1 268 215	1 284 400
Passifs de régularisation	22	28 322	19 243
Provisions pour primes non acquises		1 402	1 402
Provisions pour sinistres	15, 22	3 008 541	3 000 264
Autres provisions techniques	22	637 813	630 334
Provisions techniques		3 647 756	3 632 000
Provisions non techniques	22	821 032	775 483
Fonds étrangers		5 765 325	5 711 126
Capital-actions		70 000	70 000
Réserves en capital		405 601	405 601
Réserves provenant de bénéfices		945 855	795 461
Résultat d'exploitation		138 016	153 194
Fonds propres	13	1 559 472	1 424 256
Part des minoritaires		2 183	1 896
Total du passif		7 326 980	7 137 278

Tableau de financement consolidé

Milliers de CHF	2014	2013
Résultat d'exploitation	138 016	153 194
Réévaluations/amortissements des placements de capitaux	24 091	-18 697
Amortissements des immobilisations corporelles et des créances résultant de l'activité d'exploitation	24 948	20 936
Variation des provisions techniques	15 756	66 015
Variation des provisions non techniques	45 549	27 034
Charges/produits sans incidence sur les dépenses	110 344	95 288
Cashflow	248 360	248 482
Variation des créances résultant de l'activité d'exploitation	-37 216	29 103
Variation des autres créances et des actifs de régularisation	-334 704	-42 964
Variation des dettes résultant de l'activité d'exploitation	-116 714	121 000
Variation des autres dettes à court terme et passifs de régularisation	109 635	-55 230
Variation des créances et dettes résultant de l'activité d'exploitation et compte de régularisation	-378 999	51 909
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-130 639	300 391
Investissements/désinvestissements en placements de capitaux (nets)	43 435	-117 724
Investissements/désinvestissements en immobilisations corporelles, incorporelles, autres actifs (nets)	-30 297	-7 586
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	13 138	-125 310
Dividendes aux actionnaires	-2 800	-3 500
Variation minoritaires/tiers	288	235
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-2 512	-3 265
Variation du fonds des disponibilités nettes¹	-120 013	171 816
Disponibilités nettes, état final année précédente	333 747	161 881
Accès aux liquidités découlant du changement de périmètre de consolidation	0	50
Disponibilités nettes, état initial au 1 ^{er} janvier	333 747	161 931
Disponibilités nettes, état final au 31 décembre	213 734	333 747

¹ **Fonds des disponibilités nettes** disponibilités moins dettes financières à court terme

Variation des fonds propres consolidés

Milliers de CHF	Capital- actions	Réserves en capital	Réserves provenant de bénéfices	Résultat au bilan	Total
État au 1^{er} janvier 2014	70 000	405 601	795 461	153 194	1 424 256
Utilisation du bénéfice			153 194	-153 194	0
Distribution de dividendes			-2 800		-2 800
Résultat de l'exercice				138 016	138 016
État au 31 décembre 2014	70 000	405 601	945 855	138 016	1 559 472

Périmètre de consolidation

Nom	But	Consolidation	Participation	Capital
			%	Milliers de CHF
Helsana SA, Dübendorf	Holding	intégralement consolidée	100	70 000
- Helsana Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	intégralement consolidée	100	70 000
- Helsana Assurances complémentaires SA, Dübendorf	Assurance-maladie	intégralement consolidée	100	35 000
- LCC Consulting SA, Zurich	Informatique	intégralement consolidée	100	100
- Helsana Protection juridique SA, Aarau	Assurance protection juridique	consolidée proportionnellement	50	3 000
- Sansan Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	intégralement consolidée	100	100
- Avanex Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	intégralement consolidée	100	100
- Progrès Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	intégralement consolidée	100	250
- maxi.ch Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	intégralement consolidée	100	100
- Helsana Accidents SA, Dübendorf	Assurance-accidents	intégralement consolidée	100	14 000
- Solida Assurances SA, Zurich	Assurance-accidents	consolidée proportionnellement	50	10 000
- Helsana Participations SA, Dübendorf	Holding	intégralement consolidée	100	100
- Service Sinistres Suisse SA, Zurich	Gestion des recours	intégralement consolidée	51	110
- Procure Prévoyance SA, Dübendorf	Prestations de services	intégralement consolidée	100	100
- indivo Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	intégralement consolidée	100	100
- Aviga SA, Zurich	Case Management	consolidée proportionnellement	50	2 200

Principes de consolidation et d'établissement des comptes

Généralités

Le rapport financier du Groupe Helsana pour l'exercice 2014 est de même ampleur que celui de l'année précédente. Les chiffres du compte de profits et pertes et du bilan sont à nouveau présentés pour les différents secteurs d'activité (branches).

Périmètre de consolidation

La consolidation englobe toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par Helsana. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur les activités financières et opérationnelles afin d'en tirer un profit correspondant. Tel est habituellement le cas lorsqu'Helsana détient directement ou indirectement plus de 50 pour cent des droits de vote d'une société. Les sociétés acquises durant l'exercice sont intégrées dans les comptes consolidés à partir de la date de la remise des activités à Helsana et toutes les sociétés vendues en sont exclues à partir de la date d'aliénation (cf. page 13).

Modification du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a subi aucune modification au cours de l'exercice sous revue.

Méthode de consolidation

Consolidation intégrale

L'intégration des sociétés se fait selon la méthode de la consolidation intégrale. La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Les actifs et les fonds étrangers des sociétés acquises font l'objet d'une réévaluation à la date du changement de contrôle selon des principes du groupe; les plus-values et moins-values sont attribuées aux postes concernés du bilan et la différence restante entre le prix de vente et les fonds propres déterminés selon les principes de présentation des comptes du groupe, c'est-à-dire le goodwill, est entièrement amorti sur cinq ans ou durant l'année de la consolidation. Les participations éventuelles de tiers à des sociétés entièrement consolidées sont mentionnées séparément comme parts minoritaires aux fonds propres et au résultat.

Consolidation proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation de 50 pour cent sont consolidées selon la méthode proportionnelle.

Méthode de la mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation entre 20 et 50 pour cent sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire en proportion des fonds propres.

Autres participations

Toutes les autres participations de moins de 20 pour cent sont portées aux coûts d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires, et sont mentionnées dans les placements de capitaux.

Date de la consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

Rapports internes

La totalité des transactions, rapports et bénéfices intermédiaires est éliminée dans le cadre de la consolidation.

Principes d'évaluation

L'évaluation a lieu pour toutes les sociétés selon les principes unifiés suivants:

Créances

L'évaluation se fait à la valeur nominale, moins les corrections de valeur sur les créances de primes échues au moment de la clôture des comptes.

Obligations

L'évaluation se fait selon la méthode du coût amorti (amortized cost method), moins la correction de valeur nécessaire sur les postes à moins-value durable. La constitution et la dissolution de la correction de valeur sont indiquées dans le résultat des placements de capitaux.

Actions et placements alternatifs

L'évaluation a lieu à la valeur d'acquisition ou à la valeur boursière plus basse si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. À défaut de valeurs observables ou actuelles, le calcul de la valeur proche du marché est effectué à l'aide d'un modèle d'évaluation interne.

Instruments financiers dérivés

Les produits dérivés (tels que les contrats de gré à gré, les contrats à terme ou la couverture des effets de change) sont évalués à la valeur boursière actuelle. Ces produits ne sont employés qu'à des fins de couverture.

Prêts et prêts hypothécaires

Ils sont portés au bilan à la valeur nominale, moins les corrections de valeur nécessaires.

Immeubles, y compris fonds immobiliers

Les immeubles sont comptabilisés à la valeur d'acquisition ou au coût de revient, plus les investissements générant une plus-value, moins les corrections de valeur nécessaires. Les fonds immobiliers sont comptabilisés de la même manière que les actions.

Participations

Les titres de participations non évaluées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, moins les corrections de valeur nécessaires.

Immobilisations corporelles

L'évaluation se fait à la valeur d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font la distinction entre logiciels achetés et projets. Elles sont amorties de façon linéaire en fonction de la durée d'utilisation économique. Les montants inférieurs à CHF 5000.– sont directement imputés sur le compte de résultat dans le cas des logiciels achetés.

Les projets sont généralement amortis sur une période de 5 ans à compter de leur introduction, dans des cas justifiés sur une période d'au plus 10 ans. Ils doivent se traduire par un bénéfice sur plusieurs années. Ils sont tout au plus évalués aux valeurs d'acquisition ou de fabrication. Ces coûts doivent être mesurables et pouvoir être affectés au projet. Seuls peuvent être inscrits à l'actif les projets ayant un caractère stratégique et dépassant un volume d'investissement de 3 millions de CHF.

Provisions pour sinistres

Ce poste renferme les provisions pour les cas de sinistres non encore réglés à la date du bilan. Celles-ci sont calculées en fonction des bases acceptées par les instances de surveillance compétentes (offices fédéraux), compte tenu des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Provisions pour impôts

Les impôts dus sur la base du résultat de l'exercice pour les sociétés consolidées intégralement sont provisionnés et mentionnés dans les provisions non techniques.

Monnaies étrangères

Il n'y a pas de conversion de monnaies étrangères dans le cadre de la consolidation car aucune société du Groupe Helsana ne présente des postes en monnaies étrangères. La conversion des postes tenus en devises est effectué selon la méthode du cours de clôture. Tous les actifs et engagements sont convertis au cours du jour à la date de clôture.

Compte de profits et pertes

Informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

Milliers de CHF	Renvoi à la page	Assurances selon la LAMal ¹		Assurances selon la LCA ²	
		2014	2013	2014	2013
Primes encaissées	20	4 104 626	4 026 380	1 462 157	1 508 171
Prestations d'assurance	20	-4 344 668	-4 270 241	-1 072 513	-1 021 049
Compensation du risque		375 356	363 724	0	0
Variation des provisions pour sinistres		23 464	-3 262	-9 017	-121 771
Charges liées à la participation des assurés aux excédents	20	-11 060	-10 783	-9 090	-14 530
Variation des autres provisions techniques		-300	-3 100	-8 679	110 490
Charges d'assurance		-3 957 208	-3 923 662	-1 099 299	-1 046 860
Résultat brut		147 418	102 718	362 858	461 311
Charges d'exploitation	20	-243 339	-238 552	-306 948	-282 928
Compte de résultat technique		-95 921	-135 834	55 910	178 383
Résultat des placements de capitaux et autres placements financiers	20	134 365	119 005	112 391	70 918
Autres produits	20	-47 510	-948	-3 811	-20 823
Compte de résultat non technique		86 855	118 057	108 580	50 095
Résultat d'exploitation avant impôts et intérêts minoritaires		-9 066	-17 777	164 490	228 478
Impôts		0	0	-38 312	-47 404
Résultat d'exploitation avant intérêts minoritaires		-9 066	-17 777	126 178	181 074
Part des minoritaires		0	0	0	0
Résultat d'exploitation		-9 066	-17 777	126 178	181 074

¹ **Assurances selon la LAMal** Dans cette branche figurent les sociétés qui proposent l'assurance-maladie obligatoire et l'assurance indemnités journalières facultative selon la LAMal (Helsana Assurances SA, Progrès Assurances SA, Sansan Assurances SA, Avanex Assurances SA et Maxi.ch Assurances SA).

² **Assurances selon la LCA** Dans cette branche figurent les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA (Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Protection juridique SA).

³ **Assurances selon la LAA** Dans cette branche figurent les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA (Helsana Accidents SA et Solida Assurances SA).

⁴ **Autres** Toutes les autres sociétés sont regroupées dans cette branche.

Assurances selon la LAA ³		Autres ⁴		Élimination		Total	
2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
180 064	185 843	0	0	-12 748	-12 517	5 734 099	5 707 877
-129 511	-131 503	0	0	8 246	8 098	-5 538 446	-5 414 695
0	0	0	0	0	0	375 356	363 724
-58 718	-51 450	0	0	0	0	-44 271	-176 483
-9 391	-9 572	0	0	0	0	-29 541	-34 885
37 494	2 934	0	0	0	0	28 515	110 324
-160 126	-189 591	0	0	8 246	8 098	-5 208 387	-5 152 015
19 938	-3 748	0	0	-4 502	-4 419	525 712	555 862
-28 367	-28 242	-466	-530	4 982	6 173	-574 138	-544 079
-8 429	-31 990	-466	-530	480	1 754	-48 426	11 783
53 340	44 481	178 935	177 467	-170 000	-174 200	309 031	237 671
3 901	-408	-4 400	-20 512	-781	-1 754	-52 601	-44 445
57 241	44 073	174 535	156 955	-170 781	-175 954	256 430	193 226
48 812	12 083	174 069	156 425	-170 301	-174 200	208 004	205 009
-22 537	-2 864	-8 216	-913	0	0	-69 065	-51 181
26 275	9 219	165 853	155 512	-170 301	-174 200	138 939	153 828
0	0	-923	-634	0	0	-923	-634
26 275	9 219	164 930	154 878	-170 301	-174 200	138 016	153 194

Bilan

Informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

Milliers de CHF	Renvoi à la page	Assurances selon la LAMal ¹		Assurances selon la LCA ²	
		2014	2013	2014	2013
Actifs					
Disponibilités	2I	134 877	200 885	41 353	56 351
Créances	14, 2I	983 929	690 411	546 999	668 352
Actifs de régularisation	2I	122 657	66 908	16 687	42 413
Actif circulant		1 241 463	958 204	605 039	767 116
Obligations	14, 2I	1 390 542	1 529 578	1 338 674	1 347 632
Actions	14, 2I	321 234	498 046	434 870	480 210
Placements alternatifs	14, 2I	0	0	89 075	98 268
Prêts et prêts hypothécaires	14, 2I	1 230	1 527	1 500	500
Immeubles y c. fonds immobiliers	14, 2I	354 582	342 270	250 155	218 569
Participations	15, 2I	109	109	4 507	1 065
Placements de capitaux		2 067 697	2 371 530	2 118 781	2 146 244
Immobilisations corporelles	15, 2I	13 252	10 676	0	0
Immobilisations incorporelles	15, 2I	12 756	0	0	0
Immobilisations		2 093 705	2 382 206	2 118 781	2 146 244
Total de l'actif		3 335 168	3 340 410	2 723 820	2 913 360
Passifs					
Dettes à long terme		0	0	1 000	700
Dettes à court terme	22	1 211 388	1 265 509	525 667	656 916
Passifs de régularisation	22	20 794	11 691	2 204	2 007
Provisions pour primes non acquises		0	0	0	0
Provisions pour sinistres	15, 22	1 023 428	1 046 892	920 672	911 655
Autres provisions techniques	22	24 400	24 100	608 263	599 584
Provisions techniques		1 047 828	1 070 992	1 528 935	1 511 239
Provisions non techniques	22	414 628	342 622	219 977	252 638
Fonds étrangers		2 694 638	2 690 814	2 277 783	2 423 500
Fonds propres	13	640 530	649 596	446 037	489 860
Part des minoritaires		0	0	0	0
Total du passif		3 335 168	3 340 410	2 723 820	2 913 360

¹ **Assurances selon la LAMal** Dans cette branche figurent les sociétés qui proposent l'assurance-maladie obligatoire et l'assurance indemnités journalières facultative selon la LAMal (Helsana Assurances SA, Progrès Assurances SA, Sansan Assurances SA, Avanex Assurances SA et Maxi.ch Assurances SA).

² **Assurances selon la LCA** Dans cette branche figurent les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA (Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Protection juridique SA).

³ **Assurances selon la LAA** Dans cette branche figurent les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA (Helsana Accidents SA et Solida Assurances SA).

⁴ **Autres** Toutes les autres sociétés sont regroupées dans cette branche.

Assurances selon la LAA ³		Autres ⁴		Élimination		Total	
2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
25 128	67 872	12 410	8 701	0	0	213 768	333 809
89 375	11 095	141 914	246 791	-488 582	-674 477	1 273 635	942 172
16 044	18 139	2 551	370	0	0	157 939	127 830
130 547	97 106	156 875	255 862	-488 582	-674 477	1 645 342	1 403 811
919 071	911 510	197 273	0	0	0	3 845 560	3 788 720
157 600	162 651	71 048	0	0	0	984 752	1 140 907
19 617	20 100	0	0	0	0	108 692	118 368
0	0	10 543	10 500	-12 000	-11 000	1 273	1 527
104 398	110 019	0	0	0	0	709 135	670 858
0	0	159 238	162 039	-159 088	-161 889	4 766	1 324
1 200 686	1 204 280	438 102	172 539	-171 088	-172 889	5 654 178	5 721 704
0	0	1 452	1 087	0	0	14 704	11 763
0	0	0	0	0	0	12 756	0
1 200 686	1 204 280	439 554	173 626	-171 088	-172 889	5 681 638	5 733 467
1 331 233	1 301 386	596 429	429 488	-659 670	-847 366	7 326 980	7 137 278
11 000	11 475	1 500	500	-12 000	-11 000	1 500	1 675
4 864	29 837	13 080	4 943	-488 284	-674 480	1 266 715	1 282 725
4 220	4 696	1 104	849	0	0	28 322	19 243
1 402	1 402	0	0	0	0	1 402	1 402
1 064 441	1 041 717	0	0	0	0	3 008 541	3 000 264
5 150	6 650	0	0	0	0	637 813	630 334
1 070 993	1 049 769	0	0	0	0	3 647 756	3 632 000
165 171	156 899	21 256	23 324	0	0	821 032	775 483
1 256 248	1 252 676	36 940	29 616	-500 284	-685 480	5 765 325	5 711 126
74 985	48 710	557 306	397 976	-159 386	-161 886	1 559 472	1 424 256
0	0	2 183	1 896	0	0	2 183	1 896
1 331 233	1 301 386	596 429	429 488	-659 670	-847 366	7 326 980	7 137 278

Commentaires relatifs au compte de profits et pertes

Milliers de CHF	2014	2013
Primes encaissées	5 734 099	5 707 877
Ce montant se compose des primes et des diminutions du produit (rabais, pertes sur débiteurs).		
Prestations d'assurance	-5 538 446	-5 414 695
Il s'agit des prestations d'assurance nettes après déduction de la participation aux coûts des assurés.		
Charges liées à la participation des assurés aux excédents	-29 541	-34 885
Participations aux excédents versées et échues à la date de clôture du bilan, issues de contrats collectifs		
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	-378 741	-352 254
Amortissements	-9 725	-13 643
Informatique	-46 529	-50 474
Frais de locaux	-25 760	-26 081
Marketing/commissions	-84 693	-75 584
Divers	-28 690	-26 043
Total	-574 138	-544 079
Résultat des placements de capitaux et autres placements financiers		
Résultat des placements en titres	119 166	125 564
Résultat des placements financiers et autres placements de capitaux	5 609	4 425
Bénéfices et pertes réalisés/non réalisés	89 213	81 884
Résultat des immeubles	95 043	25 798
Total	309 031	237 671
Autres produits		
Variation des réserves de fluctuation/corrections de valeur	-16 875	-20 359
Autres charges	-39 000	0
Variation dans la provision au titre du remboursement de primes	-9 799	-37 075
Autres recettes	13 073	12 989
Total	-52 601	-44 445

Commentaires relatifs au bilan et autres informations

Milliers de CHF	2014	2013
Disponibilités		
Dépôts à court terme	1 425	2 979
Comptes financiers divers	212 343	330 830
Total	213 768	333 809
Créances à l'encontre des preneurs d'assurance et des partenaires		
Avoirs sur primes	639 745	623 293
Participation aux coûts des assurés	52 192	47 686
Créances à l'encontre des partenaires	199 865	193 955
Total	891 802	864 934
Autres créances		
Créances résultant de réductions individuelles de primes	42 896	38 238
Compensation des risques	323 127	19 206
Divers	15 810	19 794
Total	381 833	77 238
Actifs de régularisation		
Intérêts courus des placements de capitaux	47 505	49 463
Divers	110 434	78 367
Total	157 939	127 830
Structure des placements de capitaux		
Obligations	3 845 560	3 788 720
Actions	984 752	1 140 907
Placements alternatifs	108 692	118 368
Prêts et prêts hypothécaires	1 273	1 527
Immeubles y c. fonds immobiliers	709 135	670 858
Participations	4 766	1 324
Total	5 654 178	5 721 704
Immobilisations corporelles		
Mobilier et équipements	6 243	6 987
Informatique	7 245	3 791
Divers	1 216	985
Total	14 704	11 763
Actifs incorporels		
Logiciels/projets	12 756	0
Total	12 756	0

Commentaires relatifs au bilan et autres informations

Milliers de CHF	2014	2013
Dettes envers des preneurs d'assurance et des partenaires		
Primes facturées	1 007 397	968 801
Prestations d'assurance	86 713	236 841
Divers	14 439	19 621
Total	1 108 549	1 225 263
Autres dettes à court terme		
Dettes envers des banques	34	63
Créanciers, compensation des risques et frais administratifs	117 743	40 328
BPR non imputables	327	332
Fondations de prévoyance du personnel	452	736
Divers	41 110	17 678
Total	159 666	59 137
Passifs de régularisation	28 322	19 243
Il s'agit de délimitations de charges ordinaires.		
Provisions pour sinistres		
Provisions pour sinistres (brut)	3 025 648	3 016 642
Part de réassurance	-17 107	-16 378
Total	3 008 541	3 000 264
Autres provisions techniques	637 813	630 334
Ces provisions servent avant tout à couvrir des risques techniques supplémentaires (âge, bonus, etc.) et concernent principalement les opérations en relation avec la LCA.		
Provisions non techniques		
Réserves de fluctuation de placements de capitaux	671 757	654 882
Personnel/courtiers	38 970	26 036
Risques de procédure	213	213
Réserves et fonds affectés	9 772	11 466
Remboursement de primes	39 000	0
Investissements IT	20 000	20 000
Restructurations	12 225	7 685
Divers	29 095	55 201
Total	821 032	775 483

Milliers de CHF	2014	2013
Valeurs d'assurance incendie		
Immeubles	469 213	489 009
Immobilisations corporelles	90 364	90 359

Evénements postérieurs à la date de clôture

Concernant les événements actuels liés à l'abolition par la Banque nationale suisse du cours plancher entre le CHF et l'EUR et ses effets sur les marchés financiers, il existait, à la date d'approbation des comptes annuels, suffisamment de réserves pour les risques (risques de change) résultant des placements de capitaux. La continuité de l'exploitation n'est pas menacée.

Gestion du risque et du contrôle

Le succès durable d'une entreprise repose sur une gestion adéquate des opportunités et des risques. Pour ce faire, les cadres dirigeants et les collaborateurs se doivent d'agir tous de manière responsable.

Un engagement constant et à long terme envers nos clients représente une exigence absolue à nos yeux. La gestion du risque en représente un instrument de direction central. Elle entend assurer à long terme l'atteinte des objectifs de l'entreprise ainsi que la pérennité et la réussite du Groupe Helsana. La gestion du risque a pour but de protéger durablement la base de capitaux ainsi que la réputation du groupe et de ses sociétés affiliées. Un rapport équilibré entre le risque et le rendement doit par conséquent être garanti. Les tâches et les responsabilités se fondent sur le « modèle des trois lignes » (3-Line of Defense) recommandé par les organes de révision internationaux dans le cadre du Best Practice.

- L'organisation de la gestion du risque au niveau de l'entreprise et du système de contrôle interne du Groupe Helsana incombe en premier lieu au Conseil d'administration.
- Les cadres dirigeants et les collaborateurs forment la première ligne de défense. Une gestion adéquate et contrôlée des risques et des vérifications en représente l'aspect central. Forts de notre « culture de l'erreur », nous encourageons nos cadres dirigeants et collaborateurs à identifier de manière proactive les faiblesses et risques inhérents à leurs domaines respectifs afin de pouvoir engager rapidement les mesures requises. Il en résultera une amélioration durable de nos processus ainsi qu'une mise en œuvre à long terme de notre stratégie d'entreprise. Nous serons ainsi en mesure de faire face efficacement aux défis du futur.

– La deuxième ligne de défense inclut les fonctions dites d'assurance et de sécurité. De par leur fonction consultative, elles ont pour mission de soutenir et de surveiller les activités de la première ligne de défense.

– La troisième ligne de défense est constituée par le service de révision interne d'Helsana. Cet organe vérifie à intervalles réguliers la fonctionnalité de la gestion du risque et du contrôle, et ce, en toute indépendance. Cette structure à trois niveaux est solidement étayée et améliore la qualité du système. Elle nous donne la possibilité de nous concentrer sur les risques pouvant véritablement mettre en péril l'entreprise.

Le processus de gestion du risque se fonde sur des standards internationaux et englobe aussi bien l'identification, l'analyse et l'évaluation du risque en fonction de son niveau, que la gestion du risque ainsi que le rapport sur le risque et la surveillance idoine. Le processus de gestion du risque repose sur un catalogue complet des risques. Ce dernier comprend les principales catégories suivantes:

- risques stratégiques
- risques d'assurance
- risques liés au marché, risques de crédits et de liquidités
- risques opérationnels

Grâce à ces mesures allant dans le sens d'une gestion du risque et du contrôle globale et intégrée, nous tenons compte de nos propres exigences, des besoins des différentes parties prenantes ainsi que des impératifs en matière de régulation.



Ernst & Young AG
Maagplatz 1
Case postale
CH-8000 Zurich
Téléphone +41 58 286 31 11
Fax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

À l'Assemblée générale d'Helsana SA, Dübendorf

Zurich, le 3 février 2014

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints d'Helsana SA, comprenant le compte de profits et pertes consolidé, le bilan consolidé, le tableau de financement consolidé, variations des fonds propres consolidés et l'annexe aux comptes consolidés (pages 10 à 23) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 728a, al. 1, chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Stefan Marc Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Martin Bolt
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels Helsana SA

Compte de profits et pertes et bilan

Milliers de CHF	Renvoi à la page	2014	2013
Compte de profits et pertes			
Produit des titres	28	16 297	0
Produits des intérêts	28	3 665	3 182
Produits des participations	28	170 000	174 200
Produits des placements de capitaux		189 962	177 382
Charges des titres	28	-10 322	0
Charges d'intérêts	28	-824	0
Dépenses pour la gestion des placements de capitaux		-11 146	0
Résultat des placements de capitaux et autres placements financiers		178 816	177 382
Autres recettes		18	0
Autres charges		-7 040	-22 901
Autres produits		-7 022	-22 901
Résultat d'exploitation avant impôts		171 794	154 481
Impôts		-7 596	-459
Résultat d'exploitation		164 198	154 022
Bilan au 31 décembre			
Disponibilités	28	2 483	4
Créances	27, 28	134 792	241 597
Actifs de régularisation	28	2 351	0
Actif circulant		139 626	241 601
Placements de capitaux	27, 28	438 010	169 688
Immobilisations		438 010	169 688
Total de l'actif		577 636	411 289
Dettes	28	7 016	4
Provisions	28	21 150	23 211
Passifs de régularisation		12	15
Fonds étrangers		28 178	23 230
Capital-actions		70 000	70 000
Réserves légales		22 000	22 000
Réserves libres		293 260	142 037
Résultat au bilan		164 198	154 022
Fonds propres		549 458	388 059
Total du passif		577 636	411 289

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014

Généralités

Les comptes annuels d'Helsana SA ont été établis selon les principes du droit suisse de la société anonyme.

Gestion du risque

Au sein d'Helsana SA, l'évaluation du risque fait partie intégrante de la gestion du risque appliquée à l'ensemble du Groupe Helsana.

Imposition de groupe

Helsana SA fait partie du groupe d'imposition TVA Helsana Assurances SA. À ce titre, elle est solidairement responsable, vis-à-vis de l'Administration fédérale des contributions, des dettes TVA de l'ensemble du groupe.

Obligations financières

Il n'y a aucun engagement conditionnel envers des sociétés du groupe.

Principes d'évaluation

L'évaluation des postes de bilan suivants s'effectue selon les principes d'évaluation en vigueur pour le Groupe Helsana.

Obligations

L'évaluation se fait selon la méthode du coût amorti (amortized cost method), moins la correction de valeur nécessaire sur les postes à moins-value durable. La constitution et la dissolution de la correction de valeur sont indiquées dans le résultat des placements de capitaux.

Actions

L'évaluation se fait à la valeur d'acquisition, ou à la valeur boursière si celle-ci est inférieure.

Participations

Les participations sont prises en compte à leur valeur d'acquisition, après déduction des correctifs de valeur nécessaire.

Evénements postérieurs à la date de clôture

La continuité de l'exploitation n'est pas menacée par des événements récents tels que la suppression du cours plancher entre le CHF et l'EUR par la Banque nationale suisse et ses conséquences sur les marchés financiers. De même, la continuité de l'exploitation est assurée également avec le versement d'un dividende, conformément à la proposition du Conseil d'administration.

Commentaires relatifs au bilan du 31 décembre

Milliers de CHF	2014	2013
Créances		
Créances envers des sociétés du groupe	134 150	241 597
Autres créances	642	0
Total	134 792	241 597
Délimitation des comptes		
Intérêts courus échus	2 351	0
Total	2 351	0
Placements de capitaux		
Obligations	197 273	0
Actions	71 049	0
Prêt subordonné à Helsana Accidents SA	10 500	10 500
Participations	159 188	159 188
Helsana Assurances SA	70 000	70 000
Helsana Assurances complémentaires SA	33 900	33 900
Helsana Accidents SA	25 338	25 338
Helsana Participations SA	100	100
Sansan Assurances SA	5 600	5 600
Avanex Assurances SA	15 600	15 600
Progrès Assurances SA	350	350
maxi.ch Assurances SA	8 300	8 300
Total	438 010	169 688
Dettes		
Dettes auprès des banques	16	0
Dettes envers des sociétés du groupe	7 000	4
Total	7 016	4

Commentaires relatifs au compte de profits et pertes

Milliers de CHF	2014	2013
Résultat des placements de capitaux et autres placements financiers		
Résultat des placements en titres	3 861	0
Résultat des placements financiers et autres placements de capitaux	172 841	177 382
Bénéfices et pertes réalisés/non réalisés	2 114	0
Total	178 816	177 382

Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

CHF	31.12.2014
Résultat d'exploitation	164 198 367.92
Report de l'exercice précédent	0.00
Bénéfice au bilan disponible	164 198 367.92
Proposition du Conseil d'administration	
Attribution aux réserves libres	162 098 367.92
Distribution de dividendes	2 100 000.00
Total	164 198 367.92

Dübendorf, le 3 février 2015

À la demande du Conseil d'administration d'Helsana SA

Professeur Thomas D. Szucs

Président du Conseil d'administration

Daniel H. Schmutz

Président de la Direction d'entreprise



Ernst & Young AG

Maagplatz 1
Case postale
CH-8000 Zurich
Téléphone +41 58 286 31 11
Fax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de Helsana SA, Dübendorf

Zurich, le 3 février 2015

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Helsana SA, comprenant le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe (pages 26 à 29), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comp-

tables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a, al. 1, chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Stefan Marc Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Martin Bolt
Experte-réviseur agréée

Helsana SA

Case postale

8081 Zurich

Téléphone +41 43 340 12 12

media.relations@helsana.ch

www.helsana.ch